



Municipalité
de St-Norbert

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉRO no 412-2

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert ;

QUE lors de sa séance régulière tenue le 13 septembre 2021, le conseil a adopté les règlements suivants :

Règlement 412-2 Modifiant le règlement no 412 Règlement décrétant le taux de taxation pour l'exercice financier 2021

- L'article 8 est abrogé et remplacé par le paragraphe qui suit :
« les **bacs de récupération d'eau de pluie** peuvent être achetés au coût de **74.73\$**»

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture et sur le site internet à www.saint-norbert.net

Ce règlement entre en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Saint-Norbert ce 14 ième jour du mois de septembre 2021

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 septembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 septembre 2021.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

4, rue Laporte
Saint-Norbert, Québec
J0K 3C0

Tél. : 450-836-4700
Télec. : 450-836-4004

municipalite@saint-norbert.net
www.saint-norbert.net